



MINI-INFO TERRASSE-VAUDREUIL

OCTOBRE 2012



Chers citoyens et citoyennes de Terrasse-Vaudreuil,

Au moment de l'écriture de ce mot, la réhabilitation d'une partie de notre réseau d'aqueduc, secteur 3^e Boulevard et boulevard de l'Église est presque terminée. Nous espérons ainsi améliorer la qualité de l'eau, sécuriser le réseau et même économiser l'eau qui s'échappait par certaines fissures. Nous poursuivrons cet automne et à l'hiver les démarches en lien avec la restructuration prévue à l'été 2013 du réseau d'aqueduc près de l'école José Maria.

Suite à l'étude récente évaluant les diverses options en lien avec la caserne des pompiers, les élus et les fonctionnaires municipaux poursuivront leurs réflexions dans les prochaines semaines. Nous vous tiendrons informés des démarches à venir le plus tôt que possible.

Finalement, cette année, nous sommes heureux de vous offrir une collecte additionnelle de branches. Pour le bien de l'environnement et afin de diminuer le tonnage de résidus domestiques, la municipalité mettra à votre disposition des sacs de papier approuvés pour la collecte des feuilles mortes de la MRC.

Il me fait toujours plaisir de rencontrer et d'échanger avec les citoyens, et citoyennes.

Manon Trudel
Mairesse

HORAIRE DE LA COLLECTE DE FEUILLES D'AUTOMNE 2012

La collecte de sacs de feuilles d'automne aura lieu les samedis suivants :

- le 20 octobre 2012
- le 3 novembre 2012
- le 17 novembre 2012

Des sacs en papier biodégradables seront disponibles gratuitement à l'hôtel de ville. (Une limite de 15 sacs par résidence).

FEUX EN PLEIN AIR

Veillez prendre note que, sauf pour les foyers, les feux en plein air sont interdits sur le territoire.

COLLECTE DE BRANCHES

Exceptionnellement ce mois-ci, la municipalité offrira une collecte de branches additionnelle, laquelle aura lieu le mardi 16 octobre.

LA GRANDE ÉVACUATION 10 octobre 2012, à 19 h

À l'occasion de la Semaine de la prévention des incendies, qui se tiendra du 7 au 13 octobre prochain, nous vous invitons à participer à La Grande Évacuation, où tous les citoyens du Québec, en particulier les familles, sont invités à faire un exercice d'évacuation en cas d'incendie, le même jour, au même moment.

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Il est seulement permis d'installer un abri d'auto temporaire durant la période comprise entre le 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. L'abri doit obligatoirement être fait d'une charpente métallique tubulaire fabriquée industriellement, de couleur uniforme, sans tâche et sans perforation. La distance entre cet abri et la bordure de la voie de circulation ne doit pas être inférieure à 3 mètres et une marge latérale minimale de 1 mètre doit être respectée. Un maximum de 2 abris d'auto temporaire simple par unité de logement ou 1 abri d'auto temporaire double par logement sont autorisés.

STATIONNEMENT D'HIVER

Nul ne peut stationner ou immobiliser son véhicule routier sur la voie publique entre minuit et 7 h du matin, du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement sur tout le territoire de la Municipalité, également lors d'une opération « urgence neige ».

DÉNEIGEMENT

Nous vous avisons par la présente que la Municipalité ne tolérera plus le dépôt de la neige provenant d'entrée privée dans l'emprise de la rue, dans la rue, autour des bornes d'incendie et/ou sur les terrains appartenant à la Municipalité. Cette pratique enfreint la réglementation municipale et est passible d'une amende.

S'il vous est impossible de placer la neige provenant de votre entrée sur votre terrain vous devrez prendre des arrangements pour la faire transporter.

Si vous ne faites pas le déneigement vous -mêmes **vous devez en aviser votre entrepreneur en déneigement.**

SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Pour vous chers internautes, il nous fait plaisir de vous annoncer que notre nouveau site internet sera en fonction d'ici les prochaines semaines.

Municipalité de Terrasse-Vaudreuil

74, 7^e Avenue
Terrasse-Vaudreuil (Québec)
J7V 3M9

Téléphone: 514 453-8120
Télécopieur: 514 453-1180
www.terrasse-vaudreuil.ca

